

W. de Vries

MOUVEMENT EUROPEEN,
Association Internationale,
57B, av.d'Auderghem,
BRUXELLES 4.

BE/P/350

LIBRARY

PROGRAMME DU MOUVEMENT EUROPEEN AUX PAYS-BAS

~~LI~~

FF

~~JS~~

~~VI~~

IK

AD

IS

*European
Movement*

V E R S L E S

E T A T S U N I S D ' E U R O P E

SOMMAIRE

	page :
Avant - Propos	3
Pourquoi un Fédéralisme Européen ?	4
<u>De la Collaboration à la Communauté</u>	5
<u>Les Communautés européennes : un premier pas</u>	7
De l'union douanière à l'union économique	
De la coopération économique à la coopération politique	
Du pouvoir national suprême à une politique commune	
De la technocratie à la démocratie	
Pour une politique européenne scientifique et de recherche	
<u>L'Europe et le Monde</u>	12
L'Allemagne et l'Europe de l'Est	
L'Europe et les Pays en voie de développement	
L'Europe comme partenaire dans l'Alliance Atlantique	
<u>De la Communauté à la Fédération</u>	15

AVANT-PROPOS

Dans le programme qu'il vous soumet ici le Mouvement européen aux Pays-Bas esquisse l'image d'une Europe Unie, telle qu'il se propose de la réaliser en grande partie d'ici dix ou vingt ans. A partir des institutions européennes existantes le programme indique comment construire graduellement une Communauté européenne, capable de répondre aux besoins du monde actuel, et davantage encore à celui de l'an deux mille.

BEAUCOUP a déjà été réalisé par un nombre limité de pays dans le domaine, lui aussi limité, de la vie économique. Mais il reste encore tellement à faire. Trop nombreuses et fréquentes ont été les chances non saisies et des difficultés considérables nous guettent. A l'encontre de ceux qui souhaitent la ressurection d'un nationalisme périmé, ce programme propose une optique, orientée vers l'avenir. Cette optique, qui partout dans le pays trouve des adhérents, ne pourra se matérialiser que si une partie croissante de la population s'engage à la défendre effectivement et que si l'oeuvre du Mouvement européen est étançonée par le travail d'un nombre important de membres individuels et la collaboration des organisations sociales affiliées telles que les partis politiques, les organisations d'employeurs et travailleurs, les organisations de jeunesse. Le programme " Vers les Etats Unis d'Europe " ne clôture pas la discussion des problèmes abordés. Dans les années à venir on reprendra le débat sur l'un et l'autre des problèmes déjà traités; ainsi, à l'occasion d'un nouveau congrès le programme sera complété par un chapitre sur la problématique de la défense militaire de l'Europe.

Mais dès maintenant ce programme constitue un point de départ solide pour le travail de nos membres, sections et comités; puisse-t-il amener de nombreux lecteurs à contribuer activement à sa réalisation en s'affiliant au Mouvement européen.

Le Comité Permanent du
Mouvement européen aux Pays-Bas

POURQUOI UN FEDERALISME EUROPEEN ?

Nous voulons une Europe Unie et ce pour deux motifs. Tout d'abord parceque nous avons une leçon à tirer du passé, et ensuite parceque nous croyons que l'avenir appartient aux larges communautés, organisées à un échelon dépassant le cadre national.

A une époque où l'individu est touché directement par les événements mondiaux le Mouvement européen postule une Europe Unie assortie des avantages économiques et sociaux - pour pouvoir contribuer plus largement à la solution des grands problèmes du monde actuel.

Parmi ces problèmes les plus importants sont :

- assurer la paix et la sécurité dans le monde;
- améliorer les conditions de vie dans les pays en voie de développement;
- promouvoir la science et la technique;
- résoudre les problèmes administratifs et constitutionnels, tels que le problème de démocratie ou dictature, la conversion du pouvoir national en pouvoir international.

Par conséquent l'intégration de l'Europe occidentale n'aura une portée significative que si elle contribue à résoudre tous ces problèmes. Or ici intervient un facteur important, notamment le politique que mènera une Europe occidentale éventuellement intégrée. C'est pourquoi il est de la plus haute importance de garantir, dès maintenant, alors que l'intégration de l'Europe occidentale n'est pas ou n'est guère réalisée, qu'à l'avenir on mènera cette politique d'orientation mondiale.

Les vingt dernières années ont vu le démarrage laborieux vers l'unification de l'Europe. Ce programme expose comment le Mouvement européen juge les résultats enregistrés jusqu'à présent et quelles sont les lignes qu'il désire voir être suivies pour l'évolution future. En effet, il ne suffit pas de clamer à haute voix le slogan de l'Europe Unie, encore faut-il avoir une idée bien concrète de l'Europe qu'on préconise.

Aucune communauté ne peut vivre sans autorité. Une Communauté européenne organisée a elle aussi besoin d'organes de gestion, mais au niveau européen et nantis des pouvoirs nécessaires pour pouvoir exercer leurs tâches dans l'intérêt communautaire. Et tout comme nous le voyons à présent à l'échelon national, les autorités européennes devront être soumises au contrôle démocratique d'un parlement européen, ayant les compétences requises et élu par les citoyens européens. D'autre part une Cour de Justice européenne est également une nécessité urgente.

Ceci ne signifie aucunement que dans ce cadre les diverses nations sont appelées à disparaître. Chaque nation, chaque peuple a sa propre personnalité et devra continuer à assurer, en toute autonomie, certaines tâches. Une Europe fédérée ne menace point cette diversité.

Entretiens nous sommes encore fort loin d'une telle unité et il reste encore énormément à réaliser. Nous n'ignorons pas que l'évolution et la conversion en une entité plus large ne seront pas chose facile et exigeront beaucoup de temps et des efforts inlassables.

Mais nous voulons surtout souligner le sens énorme, qu'aura pour chaque citoyen de l'Europe la réussite du travail d'unification européenne, et ensuite pour le monde entier. C'est en Europe qu'est né le nationalisme, qui par ses conséquences prolongées a plongé si souvent l'ensemble du monde dans la misère. Si les européens réussissent à allier à un sens national sain la solidarité avec une plus grande communauté, cette formule aura sa répercussion sur le monde entier.

Or nous ne sommes pas les seuls intéressés à une Europe unie. Isolément aucun de nos pays ne peut plus valablement influencer les événements du monde. Par contre, en tant qu'Etats Unis d'Europe nous pouvons par notre passé historique, notre culture ancienne contribuer au maintien de la paix et au progrès économique et social par le monde.

Le Mouvement européen veut une Europe unie pour que notre continent puisse mieux contribuer à la paix et au progrès du monde et faire accroître le bien-être et le niveau de vie des Européens eux-mêmes.

DE LA COLLABORATION A LA COMMUNAUTE

La tendance à collaborer plus étroitement a conduit à la création d'une multiplicité d'institutions et organisations. Dès 1944, pendant la deuxième guerre mondiale, les jalons de l'Union belge- hollandaise- luxembourgeoise, Benelux, furent posés. La Scandinavie s'en inspira pour créer un ensemble régional, moins rigide : le Conseil nordique. L'Organisation de Coopération économique européenne, qui à l'origine avait été créée pour la répartition de l'aide du Plan Marshall, a joué depuis 1948 un rôle important dans le démantèlement des obstacles douaniers entre les différents pays européens; restructurée en 1962 elle est devenue l'Organisation de Coopération et Développement économiques et la participation des Etats Unis d'Amérique et du Canada a été fort active, ainsi que celle ensuite du Japon.

La sécurité et la défense de l'Occident furent confiées en 1949 à l'Organisation du Traité Atlantique Nord, qui avait eu un prédécesseur plus modeste en le Traité de Bruxelles. Lorsque l'Allemagne adhéra à l'OTAN un cadre européen fut créé pour les problèmes qui se posaient, et cela était l'Union européenne occidentale. En 1948 le premier Congrès européen s'était réuni à La Haye et un an plus tard fut fondé le Conseil de l'Europe.

Toutefois une nouvelle forme de collaboration fut mise au point par la création en 1951 de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. La coopération des pays participants jeta les bases pour une coexistence pacifique des peuples européens et ensuite de la réconciliation franco-allemande. Pour la direction et la gestion de ces industries de base les six pays participants ont renoncé à une partie de leurs compétences nationales. Un organe de gestion autonome et européen était prévu pour représenter l'intérêt commun des six pays, sous contrôle d'un organe parlementaire européen, ainsi qu'un contrôle judiciaire européen. Le parlement français freina le processus d'unification européenne, lorsque peu de temps après on voulut créer la Communauté européenne de Défense et construire une Communauté européenne politique.

Néanmoins après quelques années l'évolution continua et en 1957 deux autres institutions virent le jour, la Communauté Economique européenne et l'Euratom. La Grande Bretagne et les pays scandinaves sont restés en marge de la construction de cette communauté européenne et les " SIX " continuèrent seuls. Or en 1961 l'Angleterre avec l'Irlande, la Norvège et le Danemark manifestèrent leur désir d'adhérer aux Communautés. On négocia pendant deux ans et lorsque début 1963 des modalités d'accord semblaient se dégager un veto français rompit brusquement le dialogue. Ceci eut pour effet d'accroître la méfiance réciproque et petit à petit des divergences de vue fondamentales sur l'avenir de l'Europe se firent plus vives. De plus en plus souvent, il fallait pour aboutir à une décision dans chacune des trois communautés trouver un compromis entre les intérêts et antinomies. Au cours des premiers mois de 1966 l'élément essentiel de l'accord de Luxembourg, par lequel la C.E.C.A. se distingue des autres organisations européennes, c. à d. la supranationalité, fut à son tour attaqué dans son essence, lorsqu'un des partenaires refusa de se soumettre aux décisions majoritaires du Conseil des Ministres, telles que les avait prévues le Traité de Rome.

Cette attitude sabote considérablement un des objectifs principaux prévus lors de la création du marché commun, notamment tracer le chemin d'une intégration politique plus poussée en introduisant des éléments supra-nationaux dans les décisions à prendre. A l'heure actuelle seul le deuxième objectif paraît encore réalisable : obtenir un certain nombre d'avantages économiques par un libre échange des biens et l'harmonisation des politiques économiques des six.

Cependant en dépit de toutes ces difficultés, le succès des Communautés agit comme un aimant et la Grande Bretagne, ainsi que d'autres états, qui n'avaient pas rejoint la Communauté, s'encourageaient mutuellement pour faire une nouvelle tentative en vue de participer à l'œuvre communautaire.

Il faut de nouvelles formes de coopération, avec des organes communautaires qui représentent l'intérêt général européen et avec la participation de pays, qui cèdent en permanence une partie de leurs pouvoirs au profit de l'organisation européenne.

LES COMMUNAUTES EUROPEENNES : UN PREMIER PAS

DE L'UNION DOUANIÈRE A L'UNION ECONOMIQUE

Au cours des dix dernières années de son existence la Communauté économique européenne a déjà réalisé beaucoup. Avec une avance de plus de 18 mois sur le calendrier prévu, l'union douanière sera pratiquement chose faite le premier juillet 1968. Les droits d'entrée seront alors complètement abolis entre les six pays, et tout ce qui sera importé de l'extérieur sera grevé selon un tarif communautaire et identique pour les six. En outre le marché commun des produits agricoles sera réalisé pour une bonne part.

Les milieux industriels et syndicaux ont d'emblée adopté une attitude favorable à l'égard de l'intégration ; la croissance économique a pris au cours des dix dernières années un essor comme jamais auparavant, le bien-être a augmenté d'année en année dans les six pays. Les échanges entre les six et le commerce avec les pays tiers se sont développés. Mais il reste encore tant à faire. Outre les droits d'entrée, nombreux sont les obstacles d'ordre technique et administratifs à surmonter pour que les frontières disparaissent entièrement. A cet effet il faudra harmoniser nombre de points des législations en vigueur dans les six états.

Ce ne sont que des tentatives timides que l'on a enregistré jusqu'à présent en matière de politiques communes quant au transport et l'énergie, les affaires commerciales, budgétaires et monétaires, et enfin pour une politique conjoncturelle commune. La décision d'accepter un système commun de taxe de transmission représente déjà une grande étape pour aboutir à une politique fiscale commune. D'autre part une politique commune dans le domaine de la concurrence commerciale semble se dégager. Déjà un premier programme économique à moyen terme a été établi ; il devra aboutir à une politique économique commune. La politique régionale européenne exigera une approche d'ensemble des grands problèmes de l'aménagement du territoire. La politique sociale des six pays ne s'est guère harmonisée. En outre une politique industrielle européenne s'impose. Lorsque dans tous ces domaines il y aura une politique commune, il y aura aussi une véritable union économique, dont les effets sociaux seront sensibles. Souhaitons que l'ensemble soit complété d'un système juridique européen.

Le Marché Commun ne peut se limiter à une union douanière. Une politique commune est indispensable dans bien d'autres domaines, si nous voulons voir réaliser une union économique, juridique et fonctionnant économiquement.

VERS UNE COMMUNAUTÉ PLUS LARGE

L'oeuvre communautaire ne peut se limiter aux six états, qui ont créé les communautés. L'ensemble ainsi constitué ne représente qu'une partie de l'Europe. Dès l'origine il a été stipulé explicitement que les Communautés ne pourront rester limitées au " Six " Accepter l'adhésion aux Communautés européennes existantes de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Norvège, du Danemark et d'autres pays démocratiques, n'aura pas comme seul effet d'assurer un développement plus équilibré de l'ensemble existant, en plus cela donnera une impulsion plus vigoureuse à l'évolution amorcée. Mais l'élargissement de la Communauté a aussi une justification politique : confirmer la structure démocratique afin de promouvoir l'équilibre dans le monde et renforcer l'ensemble atlantique.

La solidarité et l'interdépendance des peuples européens imposent de s'allier dans une communauté supra-nationale. Mais la Communauté n'a pas que des objectifs purement économiques; y adhérer a également des conséquences politiques.

L'adhésion à la Communauté de la Grande Bretagne et d'autres pays démocratiques et ce sur base des Traités européens, est indispensable à court terme.

DE LA COOPERATION ECONOMIQUE A LA COOPERATION POLITIQUE.

L'application des Traités de Paris et de Rome, la création d'un marché commun ne sont pas des choses techniques, que seuls peuvent réussir quelques technocrates. C'est un processus politique, qui de jour en jour exige de nouvelles décisions politiques.

Les auteurs des Traités s'en sont rendu compte dès le début, vu l'objectif politique non équivoque dans les préambules. A l'heure actuelle des décisions d'ordre politiques sont déjà intervenues au niveau européen et touchant de nombreux domaines. Le travail de la Communauté est déjà en partie de la coopération politique; mais ce travail subit l'influence négative des tensions entre les états membres à la suite de divergences de vue fondamentales sur des problèmes importants. Ces controverses politiques ne peuvent être surmontées que par des négociations politiques valables et non par des conférences de presse ou déclarations politiques unilatérales. Dès qu'il s'agit de problèmes internes de la Communauté, leur discussion doit se dérouler dans le cadre communautaire. Carter, même incidemment, les exécutifs européens de ces discussions représente une régression sensible, voire une atteinte inacceptable à la position de ces organes de sommet européen.

Quant à la politique étrangère nous attendons toujours les premières tentatives sérieuses d'intégration européenne et pourtant dans chaque pays européen l'interdépendance de la politique intérieure et extérieure est très grande. Il en résulte que lorsque des décisions sont prises dans le cadre communautaire, elles ne peuvent que se faire sentir sur la politique étrangère de chaque état membre. Par ailleurs ce n'est que sur base d'une décision, prise de commun accord, que l'Europe est à même d'intervenir directement, eu égard aux relations de force existant dans le monde, dans les grands problèmes mondiaux urgents.

Pour ces motifs on ne peut plus se soustraire au dialogue, traitant les problèmes de politique internationale. Il faudra que tous les pays de la C.E.E. ainsi que tous les autres états, qui se seront déclarés d'accord pour accepter les Traités européens, puissent prendre part à ce dialogue.

Une discussion politique, axée sur l'intégration politique des pays associés est indispensable pour le développement ultérieur de la Communauté européenne.

DU POUVOIR NATIONAL SUPRÊME A UNE POLITIQUE COMMUNE.

De plus en plus nombreuses sont les décisions, et parfois lourdes de conséquences, qui sont prises à Bruxelles et non plus dans les capitales nationales. Ainsi maintenant ce sont la Commission européenne et le Conseil européen qui fixent les prix agricoles; le niveau de vie des agriculteurs, des travailleurs agricoles et des consommateurs, donc de l'ensemble de la population s'en ressent. Des milliards sont versés au Fonds Agricole européen. Dans le cadre des négociations Kennedy les organes de la Communauté déterminent les droits à appliquer par les six pour l'importation de biens provenant de pays tiers. De plus en plus des décisions prises à l'échelon européen régissent la politique fiscale et concurrentielle. Les conséquences d'ordre social qu'a l'intégration croissante, échappent en grande mesure aux décisions nationales.

Nombreuses sont les matières de politique communautaire où il faut transférer une part grandissante du pouvoir national aux organes européens. Or ceux-ci ne sont pas dotés de pouvoirs nécessaires pour réussir cette tâche; à l'origine de la situation actuelle peu satisfaisante, il y a le fait que l'équilibre de force entre les organes de la Communauté se trouve rompu en faveur du Conseil des Ministres. Afin d'enrayer ce mouvement il y a lieu de

réaffirmer la position de la Commission européenne. La fusion des trois organes exécutifs sera une première étape dans la bonne direction, mais les compétences de la Commission doivent elles aussi être élargies et non, comme ce fut de plus en plus souvent le cas au cours des dernières années, restreintes de diverses façons. Renforcer la position de la Commission européenne s'impose non seulement parce que cet organe exécutif indépendant doit être à même d'exercer son rôle de plus en plus vaste comme gardien de l'intérêt général européen, mais aussi pour assurer la gestion équitable de l'intérêt de tous les états membres. La Commission doit aussi rester le moteur de l'évolution ultérieure de l'intégration. En renforçant la position de la Commission les pouvoirs de contrôle du Parlement européen se développent également et ainsi on se rapprochera davantage de la séparation essentielle des pouvoirs.

La fusion des organes exécutifs ne tardera pas être insuffisante pour atteindre les objectifs des Traités. L'étape suivante consistera à fusionner les trois Communautés en une seule Communauté européenne Supranationale.

Il y a lieu de fusionner d'ici peu les trois organes exécutifs des Communautés en une seule Commission européenne. Il faudra alors confirmer les compétences de cette unique Commission. La constitution d'une Communauté supranationale doit faire l'objet de travaux et études préparatoires.

DE LA TECHNOCRATIE A LA DEMOCRATIE.

Notre seule préoccupation n'est pas de raffermir de toute urgence le pouvoir exécutif de la Communauté. Il est en effet bien plus inquiétant de savoir qu'une autorité législative et contrôlant démocratiquement est pratiquement inexistante dans la Communauté. Le Parlement européen, qui en dépit de l'article afférent du Traité, n'est toujours pas élu directement et son influence sur l'évolution européenne est limitée. Les compétences nationales, soumises au contrôle démocratique, diminuent continuellement dans qu'aucune institution démocratique ne vienne s'y substituer à l'échelon européen. Au fur et à mesure que le marché commun se réalisera les pouvoirs nationaux devront céder des compétences accrues aux organes européens, ce qui posera avec acuité le problème du contrôle démocratique sur la politique que mènent ces organes. Le Parlement européen doit se voir attribuer des compétences élargies, non seulement en ce qui concerne le contrôle sur les ressources financières, mais aussi pour assurer son rôle d'agent de liaison dans la législation communautaire. En outre il faudra garantir que la démocratie, non seulement politique, mais aussi sociale et économique sera plus clairement définie.

Dans pratiquement tous les pays de la Communauté les représentants du secteur économique sont consultés pour les grandes options économiques et ce dialogue devra également être garanti à l'échelon européen. Ceci postule notamment l'élargissement des compétences du Comité Economique et Social en donnant par exemple aux délégués qui en font partie, le droit d'émettre leur avis d'office.

Enfin la Commission européenne devra rester libre pour consulter de sa propre initiative directement les milieux représentatifs de l'économie. Lorsque au premier janvier 1970 la C.E.E. sera entrée dans sa phase décisive, son cadre démocratique devra être assuré, car pour nous il n'existe aucune alternative acceptable à la démocratie.

Le Parlement européen doit être élu directement dès que possible; en 1970 au plus tard le Parlement doit être nanti de pouvoirs réels, tant en ce qui concerne le contrôle démocratique sur la gestion et les moyens financiers, qu'en matière de législation communautaire.

POUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE SCIENTIFIQUE ET DE RECHERCHE .

A présent la contribution des Etats Unis d'Amérique et de l'Union Soviétique en matière de sciences et techniques modernes est plus importante que celle de l'Europe. Or par son histoire et sa culture, l'Europe devrait être d'un plus grand apport au développement de la science et de la technique pour ainsi assister les pays en voie de développement.

La Communauté européenne doit mener une politique scientifique et stimuler ainsi l'échange de connaissances et chercheurs, le développement des possibilités et du rendement de l'enseignement scientifique, et ceci permettra la mise au point de quelques projets européens de développement technologique. La vaine concurrence entre nations aura comme seul résultat d'intensifier les retards, que l'Europe enregistre maintenant déjà dans de nombreux domaines. L'Europe aura aussi comme tâche de s'intéresser davantage aux sciences sociales et à la sociologie, menacées de recul en comparaison de l'essor des sciences naturelles. A l'intérieur de l'Europe les hommes de sciences et les techniciens ne devront pas seulement avoir une liberté de mouvement théorique, la mobilité de nos cadres scientifique et techniques devra être stimulée systématiquement.

- 12 -

La fusion des organes exécutifs des Communautés, et par la suite des trois Communautés elles-mêmes donneront à l'Organe d'autorité européen la possibilité de formuler tout ceci plus clairement. Ici la coopération de la Grande Bretagne avec ses possibilités technologiques s'avère indispensable.

L'Europe ne peut en matière scientifique se distancer du reste du monde; elle a son propre rôle à jouer dans la coopération et l'échange des idées et de sciences au niveau mondial.

La Communauté européenne doit avoir une politique scientifique efficace, ce qui permettra à notre continent de contribuer personnellement au développement de la science et de la technique par le monde.

L'EUROPE ET LE MONDE

Un nouveau champ de forces politiques se dessine dans le monde. Il appartient à l'Europe d'occuper son propre rang entre les Etats Unis d'Amérique, l'Union Soviétique et la Chine. Mais pour cela il faudra que l'Europe s'adapte et s'organise. A défaut de réaliser l'Europe unie, nous risquons qu'on dispose de nous ~~xx~~ sans nous et ainsi il ne sera plus possible de trouver aux problèmes de l'Europe une solution favorable, qui donnera satisfaction aux Européens de l'Est et de l'Ouest. L'unification européenne ne peut s'arrêter au fait économique. Elle devra se transformer en une unité politique avec une seule politique étrangère.

L'ALLEMAGNE ET L'EUROPE (DE L'EST) :

UNE CONTRIBUTION EUROPEENNE A LA DEPENDANCE

L'équilibre des forces nucléaires et les glissements survenus dans la scène politique internationale ont donné aux pays de l'Europe orientale la possibilité d'une politique autonome en certains domaines. Ainsi les relations économiques et culturelles

entre l'Est et l'Ouest se sont multipliées et le commerce réciproque s'accroît.

L'Europe occidentale est tenue de mener à l'égard des pays communistes une politique axée principalement sur la détente en intensifiant les échanges mutuels et en encourageant les contacts d'homme à homme. L'évolution des systèmes économiques de l'Europe de l'Est et de celle de l'Ouest offrent des perspectives pour une coopération économique plus étroite. Et, au fur et mesure que dans les pays communistes la liberté individuelle sera davantage respectée, les possibilités d'un dialogue fertile entre l'Ouest et l'Est deviendront plus grandes.

Le problème allemand est un des problèmes clés de l'Europe. Ce n'est qu'en s'insérant dans le cadre d'une détente plus sensible et générale entre l'Est et l'Ouest que les relations entre les deux parties de cette Allemagne, divisée par un rideau de fer et le mur de Berlin, pourront être remplacées par une situation plus supportable : l'Europe occidentale et a fortiori une Europe unie politiquement, peut contribuer à cette détente par la reconnaissance de la matérialité des frontières allemandes actuelles et en militant pour une Allemagne réunifiée dans le cadre d'un rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

Ceci postule une collaboration inconditionnelle de l'Allemagne Fédérale. Mais ici se pose la condition sine qua non, c. à d. que ce pays renonce à une arme nucléaire nationale.

L'Europe doit contribuer pour que la détente dans le monde ne soit pas freinée - ce qui à la longue devra devenir une possibilité pour résoudre le problème allemand - en encourageant systématiquement les contacts avec l'Europe de l'Est, et ce de commun accord avec les autres pays de l'Occident libre.

L'EUROPE ET LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

Un des problèmes mondiaux cruciaux est la différence énorme entre le niveau de vie des pays industrialisés et celui des pays sous-développés. Tant par des considérations d'ordre moral et humain, qu'en raison du volume de matières à conflits, que représente cette situation, il incombe à l'Europe de considérer la solution de ce problème comme une de ses tâches les plus urgentes.

L'accroissement du bien-être dans la Communauté européenne devra lui permettre d'augmenter la part qu'elle apporte à la détente mondiale afin de contribuer à garantir la paix et le bien-être dans les pays en voie de développement. Il appartient à la Communauté de décider de l'orientation à donner la collaboration que les pays membres se proposent d'offrir aux institutions internationales en matière d'assistance aux pays sous-développés, et par la suite de coordonner les programmes bilatéraux. La politique européenne en faveur des pays en voie de développement doit surtout viser à :

- remédier aux déficits alimentaires en participant à l'échelon européen et à court terme aux fournitures et donations internationales, et en prévoyant une politique à long terme, qui aura pour objectif d'accroître la productivité agricole dans les pays en voie de développement;
- développer le commerce international par l'assouplissement des conditions d'importation dans les pays industrialisés - sous réserve de mesures anti-dumping - de tous produits, même industriels, en provenance des pays en voie de développement, en encourageant la manufacture et l'usinage sur place des matières premières et en donnant son appui à la mise au point de conventions internationales sur les matières premières;
- éliminer les préférences particulières pour certains groupes de pays sans fermer l'accès aux marchés des pays industrialisés, que ces pays avaient acquis auparavant; il y a lieu d'abolir ces préférences aussitôt que des mesures internationales effectives seront d'application pour garantir tout au moins des avantages équivalents aux pays visés;
- participer aux programmes de développement en étendant l'éventail des activités du Fonds européen de Développement, ainsi que de la Banque européenne d'Investissements, à tous les pays en voie de développement, et par une meilleure coordination de la coopération avec les autres organes internationaux;
- soutenir le développement économique en accordant de l'aide technique, économique et financière et en incitant l'ensemble de l'industrie européenne à investir dans les pays en voie de développement, qui encouragent de tels investissements.
- former les cadres des pays en voie de développement par l'octroi d'aides à la formation de techniciens et experts, et ce tant dans les pays d'origine, que dans les états de la Communauté.

Il appartient à la Communauté européenne de coordonner l'aide aux pays en voie de développement et de la stimuler activement par une politique européenne systématique de développement au niveau mondial.

L'EUROPE COMME PARTENAIRE DANS L'ALLIANCE ATLANTIQUE.

L'époque de l'indépendance absolue est révolue, non seulement pour chacun des états européens, mais également pour une Europe Unie, tout comme pour les Etats Unis d'Amérique ou l'Union Soviétique. Nombre de liens unissent l'Europe à l'Amérique. La protection militaire de l'Europe par l'Amérique, qui s'est matérialisée par une présence militaire américaine en Europe et sous forme d'une garantie, arrêtée dans le Traité de l'Atlantique Nord, est une nécessité pour le maintien de la paix.

Toutefois l'Alliance atlantique ne pourra se limiter aux seuls aspects militaires. Il existe de grands problèmes mondiaux de caractère politique, économique et social, au sujet desquels les partenaires devraient essayer de faire converger leurs points de vue.

Seule une Europe politiquement unie pourra devenir un partenaire valable des Etats Unis, et avoir ainsi la possibilité, tout en maintenant les liens étroits avec les Etats Unis, de donner sa propre contribution à l'organisation de la paix dans le monde. Une telle politique comprend la possibilité d'amener à tel point les contacts avec les états de l'Europe de l'Est, y compris l'Union Soviétique, qu'on pourra jeter les bases d'une paix durable dans le continent européen. Or ceci, ainsi que pour la réalisation du partnership atlantique, suggérée par feu le Président Kennedy, pose comme première condition, que l'Europe mette de l'ordre dans ses propres affaires.

La Communauté européenne doit, comme partenaire valable dans une alliance atlantique, resserrer les liens avec les Etats Unis sans négliger pour autant les possibilités de coopération avec les états de l'Europe de l'Est et autres pays, qui en auront exprimé le désir.

DE LA COMMUNAUTE A LA FEDERATION.

La solidarité européenne a pris, depuis la dernière guerre mondiale, d'autres formes qu'avant. La signature de " traités éternels ", qui ne sont plus respectés lorsque les circonstances changent, est apparue comme une base trop fragile. D'autre part, la domination par un seul pays - voire par un homme - est de l'usurpation, qui ne peut manquer de heurter le besoin de liberté et d'affirmation.

De cet état de choses est née une forme de coopération volontaire dans un cadre communautaire. Juxtaposée au pouvoir national et le surplombant, une autorité européenne est survenue. Jusqu'à présent cette coexistence européenne s'est limitée à six états et au domaine de nos économies respectives. L'expérience a prouvé que le volume des réalisations communes est de loin supérieur à l'ensemble des résultats, que chacun a obtenus isolément. Toutefois la Communauté européenne n'est qu'un début, c. à d. une ouverture esquissée vers une véritable communauté de tous les peuples européens s'alliant librement et volontairement pour veiller tous ensemble aux intérêts communs. Cet objectif n'écarte aucunement l'état nation, lorsqu'il s'agit de problèmes, qui peuvent recevoir une solution nationale. Mais le nationalisme ne peut plus être un obstacle au bien-être de la Communauté des peuples européens.

Les phases suivantes sont la consolidation des organes communautaires, l'extension de leurs attributions dans l'intérêt général, l'association d'autres pays; ceci sont les étapes dont la réalisation doit donner lieu à un nouveau mode de coexistence dans notre vieux continent, c. à d. une société démocratique à liens fédéraux.

Le premier jalon d'une fédération européenne est posé; les organes de la Communauté sont l'embryon des institutions, qui permettront aux générations européennes futures de construire une démocratie européenne : l'organe d'autorité européenne, la représentation des états distincts et celle des peuples européens, qui sont le juge européen.

Le travail de la Communauté européenne et les efforts pour élargir cette Communauté, conduiront finalement nos peuples aux Etats Unis d'Europe.

La Communauté européenne est le commencement de la route conduisant à la Fédération européenne : aux Etats Unis d'Europe.